

Règlement

052.5

du Conseil administratif de la Ville de Vernier relatif aux

Conditions d'utilisation pour le site www.vernier.ch

Du 17 novembre 2009

(Entrée en vigueur le 5 janvier 2009)

En utilisant la présence internet de la Ville de Vernier et en surfant sur www.vernier.ch, vous acceptez les conditions d'utilisation suivantes :

Article 1 **Contenu**

- ¹ Sur son site internet www.vernier.ch, la Ville de Vernier met de nombreuses informations ainsi que des possibilités de communication et d'interaction à disposition des utilisateurs, permettant à ces derniers de trouver et d'échanger des informations et de proposer eux-mêmes du contenu par le système d'intégration de tiers (p.ex. pour les évènements, associations, entreprises).
- ² Tous les utilisateurs sont tenus d'observer fidèlement la législation en vigueur et de ne pas diffuser, proposer ou mettre à disposition sur le site www.vernier.ch du contenu ou des liens illégaux, pornographiques ou amoraux. Il est également interdit d'utiliser des données personnelles du site www.vernier.ch si les conditions juridiques sur la protection des données ne sont pas respectées.
- ³ Il est strictement interdit de publier et de diffuser du contenu qui est protégé par toute forme de droits d'auteurs à l'adresse www.vernier.ch si les autorisations légales ou contractuelles n'ont pas été demandées et obtenues.
- ⁴ L'envoi de messages de masse à contenu identique ou à contenu en grande partie identique (pollupostage ou spam) n'est pas permis.
- ⁵ L'envoi de données ou de programmes qui sont à même d'entraver le matériel informatique (hard et software) des utilisateurs est interdit.
- ⁶ Le non-respect des conditions d'utilisation peut amener à une suppression immédiate de profil d'utilisateur pour les services virtuels. Par ailleurs, la Ville de Vernier se réserve le droit d'effacer sans préavis tout contenu qui ne respecte pas les principes énoncés ci-haut. Des procédures juridiques civiles et pénales demeurent réservées à tout moment.

Article 2 **Protection des données**

- ¹ Les données d'utilisation recueillies et sauvegardées sur le site www.vernier.ch ne sont utilisées qu'en stricte conformité avec les législations fédérales et cantonales en vigueur sur la protection des données.
- ² La Ville de Vernier s'engage à n'utiliser les données personnelles des utilisateurs que dans le but pour lequel l'internaute les a communiquées et ne pas les analyser ou les utiliser à d'autres buts. Aucune donnée personnelle n'est par ailleurs transmise à des tiers.
- ³ Les données qui sont relevées à des fins statistiques par la Ville de Vernier sont analysées pour améliorer les offres sur le site. Les informations ainsi recueillies ne

permettent pas à la commune d'identifier directement des personnes et fournissent donc uniquement des informations sur les modalités générales d'utilisation du site.

- ⁴ Les utilisateurs des services virtuels ont à tout moment accès à leurs données personnelles qui peuvent être librement modifiées, complétées ou effacées.

Article 3 Mise en garde et sécurité des données

- ¹ En collaboration avec notre fournisseur responsable pour le hosting, la Ville de Vernier a pris des mesures de sécurité organisationnelles et techniques appropriées afin d'empêcher toute manipulation fortuite ou intentionnelle du présent site internet, ainsi que toute perte, destruction de données ou accès non autorisé lors de l'utilisation de celui-ci.
- ² Des données qui ne sont pas cryptées ne sont pas sécurisées sur internet. Nous ne pouvons donc pas totalement exclure que des données ainsi transmises soient consultées ou modifiées par des tiers non autorisés.

Article 4 Clause de non-responsabilité

- ¹ Les opérations de transaction sur ce site sont sécurisées. Toutefois, la Ville de Vernier ne peut être tenue responsable d'éventuels erreurs ou dommages pouvant survenir suite à l'utilisation de l'une des prestations en ligne. L'utilisateur reconnaît en conséquence utiliser les prestations qui lui sont proposées à ses seuls risques.
- ² Tous les utilisateurs de www.vernier.ch sont entièrement responsables pour tout contenu ou donnée transmise par eux. La Ville de Vernier ne peut être tenue responsable par les utilisateurs ou même par des tiers pour des contenus ou programmes diffusés sur son site, ni pour les dommages de toute sorte qui pourraient découler de leur utilisation, leur diffusion, etc.
- ³ Les données transmises par internet sont en règle générale traitées, publiées ou redirigées vers une instance compétente dans les meilleurs délais. La Ville de Vernier s'efforce d'offrir un service de haute qualité dans ce domaine. Toutefois, la Ville de Vernier n'est en aucun cas responsable pour des données non transmises, que ce soit suite à une éventuelle indisponibilité de l'offre en ligne ou à d'autres dommages (p.ex. interruption de la liaison) pouvant résulter de l'utilisation du site.
- ⁴ Le contenu du présent site constitue une offre d'information sans engagement. Bien que les informations soient continuellement mises à jour et leur exactitude vérifiée, nous déclinons toute responsabilité pour les conséquences indésirables qui peuvent résulter d'informations incorrectes. Par ailleurs, nous nous réservons le droit de modifier notre site internet à tout moment et sans annonce préalable.
- ⁵ Le présent site internet fournit des liens hypertextes vers des sites internet de tiers. La Ville de Vernier n'a aucune influence sur des sites externes. Vous utilisez donc ces liens à vos propres risques et assumez pleinement les éventuelles conséquences de vos visites. Nous n'assumons aucune responsabilité pour le contenu de ces sites, même s'ils contiennent des offres illégales ou amORALES.
- ⁶ La Ville de Vernier se réserve le droit, sans y avoir aucune obligation, d'améliorer, de modifier ou de corriger des erreurs ou omissions sur le site.

Article 5 For et droit applicable

- ¹ Le droit suisse est seul applicable pour toute question juridique ou pour tout contentieux en rapport avec la présence internet www.vernier.ch.
- ² Le for juridique pour tous litiges directs ou indirects se trouve à Genève.

Article 6 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement, adopté par le Conseil administratif le 17 novembre 2009, entre en vigueur le 5 janvier 2009.